



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

SEINE-ET-MARNE



Rapport d'activités 2021

Présenté à l'Assemblée générale

Du 2 avril 2022

A Mareuil-les-Meaux

Nous connaître

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE.

Notre association loi de 1901, créée en 1972, est :

- Agréée au titre de la protection de l'environnement
- Habilitée à prendre part au débat sur l'environnement au sein de certaines instances consultatives environnementales.
- Agréée Jeunesse et Education populaire
- Agréée par l'académie de Créteil

France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE Seine-et-Marne), anciennement connue sous le nom de Nature Environnement77, est affiliée à France Nature Environnement Île-de-France à l'échelon régional et à France Nature Environnement au niveau national.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

☎ : 01.64.71.03.78. ✉ : fne77@orange.fr

✉ : Adresse postale : Hôtel de ville 2, rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS

Nous rencontrer

Maison forestière de Bréviande, D 346, 77240 Vert-Saint-Denis

Située dans la forêt de Bréviande, la maison forestière est dans une enceinte close. Il est nécessaire de prendre un rendez-vous si vous désirez venir nous rendre visite.

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 15h30, sauf le mercredi

Permanences
Secrétariat
Documentation

www.environnement77.fr. Un blog, si vous souhaitez suivre nos activités et l'actualité de notre réseau.

Une lettre d'information : « Regards 77 ».

Si vous n'êtes pas adhérent et souhaitez être informé des actualités, cette lettre peut vous être adressée, et elle est disponible sur notre blog.

Un centre de ressources : les données disponibles sont centralisées et restituées à l'ensemble de nos membres.

La documentation est à la disposition du public sur place.

Avec ses 3 salles de réunion, la Maison forestière peut accueillir des réunions, des formations...

*Une petite salle pour 6 personnes
Une moyenne pour 15/20 personnes
Une grande pour 20/25 personnes*

France Nature Environnement Seine-et-Marne, tête de réseau :

En 2021 nous fédérons :

59 adhésions individuelles, dont 8 nouvelles.

43 adhésions associatives, dont 1 nouvelle association.

(Liste des associations en annexe)

Soit 2402 personnes fédérées au sein de France Nature Environnement Seine-et-Marne (FNE Seine-et-Marne)

Données administratives au 31/12/2021

Siège social : Mairie de Vert-Saint-Denis, 2 rue Pasteur, 77240 VERT-SAINT-DENIS.

Déclaration en Préfecture : 25 janvier 1972. Journal Officiel de la République Française 5 février 1972

Dernière modification des statuts : 9 février 2019. Dernière modification au journal officiel du 1^{er} avril 2017.

France Nature Environnement Seine-et-Marne est :

- **Agréée protection de l'environnement.** Agrément renouvelé par arrêté préfectoral n° 2017/CS/116 du 5 septembre 2017
- **Habilitée à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement au sein de certaines instances consultatives.** Habilitation renouvelée par arrêté préfectoral 2017/CS/117 du 5 septembre 2017
- **Agréée Jeunesse et d'Education populaire** sous le n°77 06 472 J (AP n° 06 JS 97-1020 du 23 novembre 2006)
- **Agréée par l'Académie de Créteil** à compter du 1^{er} avril 2019

Dernière Assemblée Générale ordinaire : 5 juin 2021 à Moret-Loing-Orvanne.

Notre fonctionnement

Le conseil d'administration au 31/12/2021 : 15 membres

Composition :

Bureau	Administrateurs
Bernard BRUNEAU, président Yvon DUPART, secrétaire Pascal MACHU, vice-président Claude GAUTRAT, vice-président Martine TURGIS, trésorière	Louis-Marie BARNIER Jane BUISSON Michel COGET Brigitte DELORD Marie-Paule DUFLOT Jean-François DUPONT Mireille LOPEZ Michel PELLERIN Patrice PRIN Daniel SALOMON

Réunions du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration s'est réuni en visioconférence six fois aux dates suivantes :

26 janvier 2021	2 avril 2021	18 mai 2021
25 juin 2021	14 septembre 2021	10 et 13 décembre 2021

Réunions du Bureau :

Le bureau s'est réuni six fois en visioconférence les :

14 janvier 2021	16 mars 2021	4 mai 2021
14 juin 2021	2 septembre 2021	6 décembre 2021

La salariée

Notre assistante de direction, chargée de la vie associative, assure le fonctionnement administratif de l'association et les relations avec les adhérents individuels et associatifs. En raison de l'augmentation de la charge de travail, son temps de travail est augmenté progressivement. Il correspond à 0,85 équivalent temps plein depuis le 1^{er} octobre 2021.

L'une de nos adhérentes, spécialisée dans le domaine des animations de défense environnementale, assure nos animations en sous-traitance.

Nos financements

Nous avons reçu en subventions pour l'année 2021 :

- 5 000 € de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie) ;
- 8 000 € du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) ;
- 3 000 € de Jeunesse Education Populaire ;
- 500 € de la ville de Vert-Saint-Denis ;
- 1 000 € de la Ville de Montereau-Fault-Yonne ;
- 5 000 € de GRDF pour réalisations d'animations qui seront réalisées en 2022.

Nos outils de communication

La lettre d'information : « Regards 77 »

Cette lettre d'information avec ses dossiers « de fond » s'adresse à un public assez large d'adhérents et d'élus en abordant les questions des enjeux environnementaux de la Seine-et-Marne. Il s'agit d'informations sur des sujets sensibles, des dossiers en cours, des événements qui se sont déroulés dans notre département.

Les adhérents individuels et associatifs peuvent contribuer à l'élaboration de « Regards 77 » en présentant leur association, en proposant des articles, des suggestions, des observations, des transmissions d'expériences...



En 2021 quatre numéros ont été publiés, en février, mars, mai et décembre, dont un numéro spécial Bassée.

Certains articles portent sur des questions essentielles pour la Seine-et-Marne avec, à titre d'exemples :

- La mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine
- ZAC de Villeray à Saint Pierre du Perray : Sénart, laisse béton !

BB

- Rencontre avec un agriculteur « Méthaniseur »
- Site TOTAL de Grandpuits : projet pyrolyse
- Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027
- Crisenoy : non à la consommation des terres agricoles !
- Projet plateforme Seveso seuil haut FM Logistique à Nangis

(Voir la liste des articles en annexe.)

Le blog en 2021 : www.environnement77.fr

Plus orienté vers l'actualité et ouvert au grand public, le blog complète la lettre « Regards 77 ».

Le blog est également au service des associations adhérentes qui souhaitent faire paraître un article ou simplement envoyer un lien permettant d'accéder à un article. Il permet également de nous contacter directement.

Les sources d'information sont nombreuses et diverses. L'accès aux articles peut être effectué par ordre chronologique ou thématique.

Sont publiés :

- Des informations institutionnelles, avec les ordres du jour des Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) ; des Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ; des enquêtes publiques.
- Des communiqués se rapportant à l'actualité environnementale, certains accompagnés de liens pour approfondir le sujet.

Quelques exemples d'articles :

- Consultations sur la gestion de l'eau et les inondations en bassin Seine-Normandie
- « Projet explosif » à Nangis
- Appel à rassemblement contre le projet de ZAC de Villeray
- Crisenoy : Non à la consommation des terres agricoles !
- Pourquoi FNE ne participera pas au Varenne de l'eau et du changement climatique
- Non à l'altération de la coulée verte de la promenade de la Dhuis !
- Marche des terres les 9 et 10 octobre 2021
- Des pétitions telles que :
 - Non à l'extension du terminal T4 à Roissy, pas de retour à l'« anormal »
 - Non à la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine
 - Non à la prison de Crisenoy, sauvons les terres agricoles
 - Refusons une nouvelle traversée routière de la promenade de la Dhuis
- Les activités de nos adhérents avec les annonces de manifestations, de sorties, conférences, festivals...

Le blog permet également de consulter « Regards 77 ».

Fréquentation du blog en 2021 : 9 383 pages vues et 5 955 visiteurs soit une moyenne de 1,6 page lue par visiteur.

Projet rapport d'activités 2021 au 17/03/2022

Le magazine « Liaison »

Articles concernant la Seine-et-Marne parus dans le magazine « Liaison », publication de France Nature Environnement Île-de-France.

Exemples :

- Stopper les forages pétroliers en Ile-de-France
- Jeu « Où vit ce poisson ? », initié à Montereau-Fault-Yonne
- Marche des terres : ZAC Val Bréon 2
- Visite d'un méthaniseur agricole à Noyen-sur-Seine
- La filière chanvre reprend des couleurs, à Aulnoy
- La renaissance de la vigne en Ile-de-France
- La ferme Sainte-Colombe, au cœur de la Brie laitière



NOTRE RÉSEAU

Participation de France Nature Environnement Seine-et-Marne aux actions de France Nature Environnement Île-de-France

Membre du réseau, France Nature Environnement Seine-et-Marne assiste aux réunions statutaires. Notre association collabore avec le service juridique de France Nature Environnement Île-de-France auprès duquel elle peut solliciter son aide pour engager des actions au tribunal.

Des membres de France Nature Environnement Seine-et-Marne ou d'associations adhérentes prennent part au nom de France Nature Environnement Île-de-France à des commissions de Seine-et-Marne.

FNE Seine-et-Marne a participé au groupe de travail concernant la mise en révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France.

France Nature Environnement et nous

France Nature Environnement Seine-et-Marne transmet aux adhérents les lettres, les communiqués, les avis des différents réseaux.

Notre association assiste également à des journées organisées sur des thèmes particuliers même si elles ont été rares en 2021.

Exemples : Journée sur les risques industriels, webinaires sur la qualité de l'air, l'éolien et les PPE.

A l'UICN Marseille, tenue d'un stand avec FNE présentant le jeu des poissons créé par FNE Seine-et-Marne avec le concours de la mairie de Montereau-Fault-Yonne.



UICN Marseille

Nos partenaires



L'ARB Île-de-France

Nous faisons partie du comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Île-de-France créée en 2018, au sein du collège associations et fédérations contribuant à la protection de l'environnement.

Aquil'Brie

Notre Président en est le trésorier. Il participe aux réunions du conseil d'administration, du bureau, à l'assemblée générale et aux travaux du forum.

Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

Notre représentant est présent en conseil d'administration et à l'assemblée générale.

CEN Île-de-France

En novembre 2021, PRO NATURA Île-de-France devient le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Île-de-France. Nous étions présents à l'assemblée générale du 6 novembre 2021.

France Nature Environnement Seine-et-Marne collecte, auprès de ses adhérents, des dons destinés à leur être reversés et y apporte un complément.

En 2021, nous avons reçu 167 € de dons et nous cotisons pour un montant de 400€.

GRAINE Île-de-France.

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) Île-de-France

France Nature Environnement Seine-et-Marne participe au Comité technique départemental de la SAFER de l'Île-de-France. Nous y siégeons depuis le 1er janvier 2018 suite à l'application de la Loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (LAAAF) et à la modification des statuts de la SAFER Île-de-France qui en a résulté. Cet organe consultatif donne son avis sur les opérations foncières (acquisitions amiables, préemptions, rétrocessions) concernant la Seine-et-Marne. Ces opérations doivent ensuite être validées par le conseil d'administration de la SAFER de l'Île-de-France.

Notre représentante a participé aux 7 réunions qui se sont déroulées en 2021, en y défendant particulièrement les projets d'installation en agriculture biologique.

Handwritten signature or initials in blue ink, possibly 'DB'.

Les actions de France Nature Environnement Seine-et-Marne

Auprès de nos adhérents

Nous avons accompagné des associations du Nord-Ouest Seine-et-Marne :

- A la DRIEAT afin d'évoquer les problèmes spécifiques du secteur : zone industrielle de Mitry – Compans, décharges Véolia Claye Souilly et Monthyon, ECT Villeneuve sous Dammartin.....
- A la DDT police de l'eau suite aux importantes inondations de juin et juillet sur ce secteur afin d'évoquer notamment la problématique du versant Beuvronne.
- A l'agence routière départementale locale au sujet de la réalisation du barreau RN2-RN3.

Dans la mesure du possible nous assistons aux assemblées générales de nos associations membres
Nous étions ainsi présents à l'assemblée générale :

- De Environnement Bocage Gatinais ;
- Du GENE ;
- De Vélosud 77 ;
- Du GABI.

Nous avons organisé avec des associations locales et amies la Fête de la Nature en forêt de Bréviande le dimanche 23/05/2021.



Fête de la nature à Bréviande

Et nous avons animé dans le cadre de cette même Fête de la nature à Montereau-Fault-Yonne 4 jours d'animation sur le thème « Colin-maillard : découvrir la nature avec vos mains, vos oreilles, votre nez, votre langue ». Cette animation, menée avec une adhérente non-voyante, a été primée « Coup de cœur 2021 » par l'association Fête de la nature.



Animation Colin-maillard à Montereau

2 sorties nature sur Montereau-Fault-Yonne

Projet rapport d'activités 2021 au 17/03/2022

Nous avons organisé une journée sur la thématique « Comment améliorer la qualité de l'eau en Seine-et-Marne ? » le 16 novembre à Chartrettes. 6 intervenants et une trentaine de personnes dans le respect des contraintes sanitaires ont pu échanger et débattre autour de ce thème.



Journée « Qualité de l'eau » à Chartrettes

Formations

- A Géoportail à destination des élus de Montereau-Fault-Yonne le 13/03/2021
- A l'étude des risques « SEVESO seuil haut, les entrepôts XXL » lors de la réunion annuelle du réseau national FNE à Paris

Nous étions présents

- Au salon du Handicap à Montereau-Fault-Yonne avec 2 stands : Oiseaux et fruits d'automne (02/10)
- Aux rencontres techniques départementales sur le thème de l'animation des sites naturels pour la région nord et sud du département (12/10)



Salon du Handicap à Montereau le 02/10/2021

Les commissions

Par arrêté préfectoral 2017/CS/117 FNE Seine-et-Marne est habilitée pour prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances consultatives départementales et participe à de nombreuses commissions. Elle y représente les intérêts des défenseurs de la nature et de la protection de l'environnement.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) se caractérisent par la fréquence de leurs réunions.

Le CoDERST (qui permet de prescrire des arrêtés préfectoraux complémentaires liés au respect des conditions d'exploitation prescrites ou à des modifications du site) ; La CDPENAF (qui rend des avis au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers) ; Les Commissions de Suivi de Sites (CSS) instances consultatives rattachées aux sites industriels, permettent d'avoir une vue complémentaire des problématiques de la Seine-et-Marne.

Pour avoir une idée du volume d'activité de chacune de ces commissions :

Le CoDERST :

Au cours des séances du CoDERST sont examinés les dossiers dont les risques sur l'environnement et la santé sont les plus élevés. Tous les dossiers étudiés en CoDERST font l'objet d'arrêtés préfectoraux soumis à l'approbation des membres.

En 2021, durant les 11 réunions du CoDERST, 55 dossiers ont été étudiés par les trois représentants de FNE Seine-et-Marne qui formulent des demandes, questions et remarques lors des séances. Il est important que nos membres prennent connaissance des dossiers au plus vite et fassent remonter les questions du « terrain » dès qu'ils en ont connaissance.
Certaines thématiques sont développées dans le chapitre environnement industriel.

La CDPENAF :

Neuf commissions se sont tenues en 2021. En raison de la crise sanitaire, 7 ont eu lieu en visioconférence.

La majorité des dossiers a concerné des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), auxquels se sont ajoutés des projets de parc photovoltaïques et éoliens, ainsi que des permis de construire pour des bâtiments agricoles.

Autres sujets intéressants qui ont été présentés en commissions :

- Les études préalables de compensation agricole ;
- Le permis de construire et le permis d'aménager pour la Bassée ;
- Une présentation de la DRIEAT par la DDT (le 1/04/2021) sur la réglementation de l'éolien, le rapport entre éolien et biodiversité, et les attentes de la CDPENAF ;
- Une nouveauté dans le domaine de la méthanisation : la demande d'un permis de construire pour la création d'une plateforme de massification, déconditionnement et hygiénisation de biodéchets sur la commune de Réau (Création d'un STECAL en zone agricole).

Les sujets sont divers et les débats très enrichissants dans un contexte démocratique

Les commissions de suivi de sites (CSS) :

10 commissions, sur les 19 dans lesquelles nous sommes nommés, se sont réunies en 2021. Nous avons été présents à 9 réunions.

Les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) :

Nous y participons en tant que « personne qualifiée » du collège aménagement du territoire et développement durable. Présence à 4 réunions.

La plupart des projets présentés en 2021 sont des extensions réalisées dans des bâtiments existants, ou des créations par réhabilitation d'anciennes zones commerciales ou de bâtiments. Nous y prôtons désormais la reconversion des locaux pour des activités artisanales de fabrication, transformation, production, plutôt que des activités commerciales.

Nombre de commissions départementales et comités dans lesquels un ou des représentants de FNE Seine-et-Marne sont nommés :

- 18 commissions préfectorales
- 9 commissions consultatives
- 19 commissions de Suivi de Site
 - 1 commission locale de l'Environnement et de concertation (CLICEC)
 - 3 commissions locales de l'Eau (CLE) pour l'élaboration des schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux, (SAGE)
- 13 commissions Natura 2000. Nous représentons FNE Ile-de-France pour certaines d'entre elles.

Nombre de réunions auxquelles nous avons participé :

COMMISSIONS et COMITES	Réunions 2021
CODERST	11
CDNPS-Pub 3_carrières 1_ faune sauvage captive 2_ sites & paysages 4_nature 1	11
Chasse et faune sauvage	1
CSS	10
CDPENAF	9
CCSPL (CAMVS - SMITOM Vaux-le-Pénil – SIETREM St Thibault des vignes)	3
CDAC	4
NATURA 2000	3
CLE SAGE (2 Morin, Bassée, Yerres, Soignolles)	7
SDAGE	
CCE (Roissy, Coulommiers)	3
SAFER	7
COMMISSIONS DIVERSES Loi sur l'eau à Roissy 1 – CCAR Paris 1 – CLICEC Piketty 1	3
TOTAL	72

Certaines commissions font l'objet de réunions en pré-commissions où nous sommes présents également.

Globalement, en 2021 nous avons été représentés par une trentaine de titulaires et suppléants dans 72 réunions.

Les actions de FNE Seine-et-Marne par thème

Rappelons les principaux pôles thématiques pilotés par les administrateurs : déchets, environnement industriel, santé et environnement, aménagement du territoire.

Les « déchets »

Décharges « sauvages »

Nous sommes attentifs et continuons à jouer notre rôle de lanceur d'alerte en informant les maires des décharges « sauvages » dont nous avons connaissance.

Déchets industriels

Veolia Monthyon (Pas de CSS en 2021)

Cette décharge de déchets non dangereux (ordures ménagères et autres) va être transformée en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) (décharge gravats de bâtiments) pour recevoir les déchets du Grand Paris dont la concentration en sulfate est la plus importante).

Pour ce faire l'industriel a vidé une alvéole et renvoyé les déchets par camions vers la décharge Veolia de Claye-Souilly.

Le dossier de demande d'exploitation d'une décharge ISDI a été déposé en 2021.

L'enquête publique a eu lieu du 22/03 au 24/04/2021. Les associations MARNE et ADENCA ont répondu à cette consultation.

L'arrêté préfectoral d'autorisation a été pris le 8 décembre 2021.

ECT Villeneuve-sous-Dammartin

Après avoir déjà autorisé ECT en 2014 à accepter des « terres naturelles » dites K3+, l'AP du 18 avril 2019 autorise cette entreprise à accepter des « terres naturelles » classées TN+. Il s'agit pour l'essentiel de terres excavées des travaux du Grand Paris Express. Ces terres présentent, suivant l'élément contrôlé, entre 1 à 18 fois plus que les critères d'entrée en ISDI : par exemple ces terres pourront contenir 5 fois plus de Sélénium, 16 fois plus de Molybdène ... Il s'agit ainsi de pouvoir mettre en décharge des terres qui ne peuvent être recyclées et qui ne peuvent être stockées en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ou ISDD. Bien que ces K3+ ou TN+ soient stockées dans des casiers « spécialement » aménagés, les eaux superficielles pourraient être menacées par ces terres ainsi ramenées du sous-sol en surface, alors qu'il n'est pas prévu de traiter les lixiviats.

En 2020 la préfecture a autorisé l'extension de la décharge de 56 hectares vers le sud, pour permettre de stocker un volume supplémentaire de plus de 11 millions de m3 de déchets inertes K3 et à prolonger l'autorisation de travail de nuit de 3 ans jusqu'au 31/12/2025.

L'arrêté du 25/9/2020 imposait à l'exploitant de construire 3 bassins de rétention de ses eaux pluviales qui n'avaient pas été réalisés lors des importantes inondations du bassin Beuvronne en juin et juillet 2021, suite au signalement d'ADENCA auprès de la DRIEAT 2 de ces bassins ont été terminés en octobre 2021, le 3^{ème} le sera après les fouilles préventives.

BB

Roland Cocherel

Projet décharge ISDI sur 28 hectares de terres agricoles, 1 650 000 m3 de déchets inertes K3+ (sauf plomb et arsenic) et TN+ en provenance en majorité du Grand Paris, sur une période de 10 ans.

La 1^{ère} mise en consultation s'est déroulée du 10/3/2021 au 9/4/2021.

Suite aux observations de certaines associations dont ADENCA, la DRIEAT a demandé à l'exploitant d'effectuer des études complémentaires.

La 2^{ème} consultation se déroule du 13/12/2021 au 10/1/2022.

ECT Annet sur Marne

Extension de la décharge ISDI sur 24.7 hectares de terres agricoles, 4 443 227 m3 de déchets inertes, jusqu'au 30/1/2025.

La consultation du projet d'extension de l'ISDI a été mis en ligne du 5/5/2021 au 20/6/2021.

Notre association a adressé ses observations le 4/6/2021 ainsi qu'ADENCA.

Le préfet a autorisé l'extension de la décharge ISDI par arrêté du 9/8/2021.



ISDI Annet-sur-Marne

TERZEO

Après accord confidentiel entre TEREOS (Béghin Say) et TERZEO sous le haut patronage du sous-préfet de Meaux les travaux de dépollution du sarcophage chargé d'arsenic ont pu démarrer. Dix-huit mois seront nécessaires pour venir à bout de cette pollution. Des travaux complémentaires d'installation ont été réalisés par TERZEO en attendant les accords de dépollution des sarcophages. Il est difficile de savoir si les travaux réalisés ne concernaient que la dépollution du site. Il est vraisemblable que ceux-ci permettront par suite de démarrer l'exploitation du site de recyclage des terres inertes. Nous vous rappelons toutefois que la plainte déposée par un de nos adhérents, l'association MARNE, n'a toujours pas été traitée par le tribunal administratif de Melun.

BB

Modification de sites SEVESO seuil haut

Projet conversion site TOTAL de Grandpuits

La raffinerie de Grandpuits a commencé à réaliser des modifications très importantes de ses activités. Sur les sols pollués qui ne peuvent plus reprendre une activité agricole, il est prévu

- L'installation de panneaux photovoltaïques ;
- La mise en place d'une installation de dépolymérisation des matières plastiques pour les transformer en carburants ;
- Un projet de fabrication de biocarburants à partir d'huiles de cuisson usagées et de graisses animales mais aussi de colza ;
- Un projet de fabrication de matières plastiques à partir de végétaux.

Des projets qui peuvent apparaître vertueux mais FNE Seine et Marne se méfie du greenwashing.

Cette opération est prévue dans le cadre de la fermeture de la raffinerie de Grandpuits, suite au très mauvais état du pipeline reliant le port pétrolier du Havre à la raffinerie de Grandpuits.

Dans le cadre de la CNDP, nous avons participé (FNE 77 avec Daniel Salomon et Michel Coget), aux réunions de concertation préalable les 12 avril 2021 pour le projet pyrolyse et le 17 septembre 2021 pour les projets PLA et Biojet carburant (complété d'un SMR*) qui sont prévus pour remplacer l'activité raffinage de pétrole suite à la décision de TOTAL de faire de Grandpuits un site zéro énergie fossile. Nous avons eu auparavant une réunion de préparation avec d'autres associations ou syndicat (CGT, Greenpeace, ATTAC ...) pour rejeter le projet mais nous ne nous sommes pas associés à la pétition car si il y a des améliorations à apporter au projet, nous ne sommes pas contre l'idée de zéro pétrole.

Enfin le 24 septembre, nous avons participé à la journée portes ouvertes ou nous avons visité le site, guidés par des salariés de TOTAL...

Le site était complètement arrêté et la démolition des anciennes installations largement entamée.

Lors de ces réunions, nous avons eu une présentation des 3 projets puis les débats ont porté essentiellement sur les impacts socio-économiques, environnementaux et les risques industriels.

Nous sommes intervenus sur :

- Le SMR (reformage à la vapeur du Méthane pour produire de l'hydrogène) l'hydrogène étant nécessaire pour la transformation des huiles et graisses en carburant aviation (Biojet). Ce SMR est basé sur un procédé traditionnel, 100 % thermique, techniquement au point, mais la tendance étant au verdissement de la production de l'hydrogène, avec 100 % d'électricité verte (par électrolyse de l'eau) on peut regretter ce choix.
(Il semble que nous ayons été entendus puisque qu'en CSS de Grandpuits de janvier 2022, nous avons été informés par TOTAL Energie d'une révision du projet avec introduction d'une part électrique).
- Le problème d'accaparement des ressources végétales (en particulier pour le PLA et le Biojet) pour la production de plastiques ou carburant, détournant des terres agricoles de la production alimentaire.
En effet, le PLA est un polymère de l'Acide Poly Lactique qui nécessite pour fabriquer 1 kg de PLA, 1,6 kg de sucre et d'amidon fermenté, provenant de la betterave et du maïs. De même, pour le Biojet, la production provient de l'hydrogénation de graisses animales et d'huile de colza.

D'autres débats auront lieu en 2022 et 2023, quand les 3 projets seront finalisés, avec notamment les études de danger et les présentations au CODERST pour les AP d'autorisation d'exploiter.

SICA de Gouaix (engrais)

La fermeture du site a eu lieu en septembre. Il est envisagé d'installer une centrale solaire sur le site. FNE Seine et Marne a posé la question de la dépollution du site incluant son désamiantage.

Logistique

FNE Seine-et-Marne avait déjà indiqué en 2021 à la préfecture sa forte inquiétude concernant plusieurs entrepôts pour lesquels, compte-tenu de l'étendue ou de la géographie du site, les pompiers sont en situation d'incapacité opérationnelle, c'est-à-dire que si un feu se déclare, leurs lances ne sont pas assez puissantes pour éteindre l'incendie. Ce type de projet a continué à être présenté en CODERST. Plus particulièrement, à Nangis, un projet d'entrepôt de FM Logistique équivalent à 50 installations SEVESO seuil haut nous a fait alerter nos députés et nos sénateurs.

Projet de plate-forme logistique Seveso haut à Nangis

FM Logistique avait déposé fin 2020 une demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme Seveso haut, proche de Nangis, sur une Zone d'aménagement concerté (ZAC) gérée par la Communauté de communes de la Brie nangissienne.

Les demandes d'autorisation portaient sur des quantités pour la plupart **25 fois ou plus supérieures aux seuils de déclenchement en classement Seveso haut : aérosols, gaz liquéfiés, comburants, nitrate d'ammonium**, etc.

L'accumulation de telles quantités de produits dangereux dans une plate-forme logistique près de zones urbanisées était donc très problématique.

A l'occasion de l'enquête publique ouverte en mars/avril 2021, FNE Seine-et-Marne a donc déposé une contribution détaillée dénonçant les risques importants motivant son opposition à ce projet. Nous avons participé à la visioconférence organisée le 14 avril par le commissaire enquêteur.

La forte implication de FNE Seine-et-Marne a porté ses fruits dès les conclusions du rapport d'enquête en juin 2021, qui a pourtant donné un avis favorable au projet. Dans ce rapport, la commission d'enquête prenait acte de la proposition de FM Logistique de réévaluer à une forte baisse certaines quantités stockées dans sa plateforme « *pour tenir compte des inquiétudes manifestées lors de l'enquête publique* ».

Mais ce recul -incomplet- de la société FM Logistique n'a pas convaincu le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 14 octobre 2021 qui a émis un avis défavorable sur ce projet d'entrepôt. Vu les divergences entre les communes concernées, les représentants de l'État se sont abstenus. France Nature Environnement Seine-et-Marne a voté contre le projet. Les habitants ont lancé sur le tard une pétition s'opposant au projet. La suite de l'histoire dépend maintenant du préfet, qui peut passer outre à l'avis du CODERST, même si ses services se sont abstenus... ?

L'histoire se poursuit peut-être aussi ailleurs, du côté de Vernouillet en Eure et Loir, où FM logistique a tenté d'obtenir l'autorisation pour un projet jumeau de celui de Nangis, suscitant le rejet unanime de tous les élus des communes concernées. Là aussi, FM logistique vient d'annoncer vouloir revoir son projet. L'heure de la prise de conscience serait-elle venue ? FNE Seine-et-Marne a établi des contacts avec les associations locales pour échanger les informations sur des projets dangereux similaires.

Projet plate-forme logistique GEMFI-Zalando Montereau sur le Jard

Un projet de plate-forme logistique de grande ampleur (140 000 m²) sur la ZAC de Montereau-sur-le-Jard (gérée par la CA Melun Val de Seine), a été présenté en enquête publique du 30 juin au 30 juillet 2021.

Ce projet déposé par GEMFI pour le compte de Zalando, n'est pas classé Seveso, il jouxte le récent site Coliposte présenté comme une opportunité pour limiter la distance des flux de colis. Il impacte cependant grandement le cadre de vie des villages très proches d'Aubigny et Montereau-sur-le-Jard.

Il génère un trafic important de poids lourds dans un secteur déjà très encombré sur l'axe de la D 471, entre l'A4 au Nord et l'A5 au sud, à 2 kms du projet. Les voiries ne sont pas du tout dimensionnées pour absorber un tel flux. Le Conseil départemental doit prendre en charge cet aspect. On peut craindre aussi que la proximité de l'aérodrome de Villaroche n'aboutisse à terme à la mise en place d'un « hub », route/air pour le fret, autre générateur de nuisances.

FNE Seine-et-Marne a déposé une contribution lors de l'enquête publique et a apporté son soutien aux riverains, en participant avec eux à une entrevue le 4 octobre 2021 avec la CAMVS et GEMFI/Zalando.

Le CODERST du 14 octobre 2021 a approuvé ce projet, FNE Seine-et-Marne votant contre. Les riverains ont tout de même obtenu une déviation avec merlon pour contourner Aubigny.

« Anniversaire » de Lubrizol

Nous nous sommes rendus en compagnie de l'association ADENCA dans la zone industrielle de Mitry-Compans qui comporte 6 sites SEVESO dont 2 à seuil haut pour un reportage réalisé et diffusé par France Inter. Ces sites suscitent l'inquiétude des riverains et des associations locales notamment en matière de sécurité.

Carrières

Villemaréchal – Lorrez-le-Bocage - Préaux

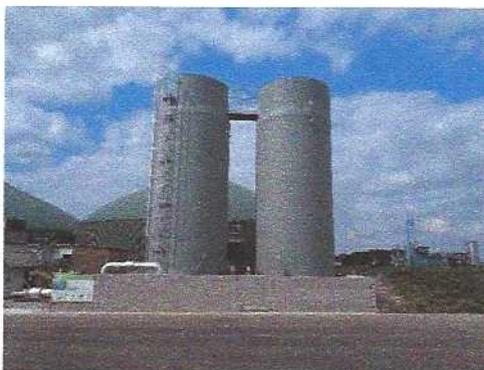
FNE Seine-et-Marne a apporté sa contribution sur le projet de poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de chailles sur le territoire des communes de Villemaréchal et de Lorrez-le-Bocage-Préaux par la société GSM.

Le projet portait sur des surfaces boisées et agricoles. Notre représentant avec de solides arguments (risques de pollution de la nappe, contexte du changement climatique et perte de biodiversité, etc.) a émis un avis défavorable qui a conduit la société à apporter une réponse.

Le souhait de la création d'une commission de suivi de site a été exprimé.

Energies renouvelables

Méthanisation



Bassée Biogaz à Noyen-sur-Seine

Les méthaniseurs de type agricole continuent de se développer en Seine-et-Marne mais à un rythme moins rapide.

Ceux-ci relèvent de l'entreprise privée et aucune législation ne structure leur emplacement malgré un subventionnement régional (Conseil régional IDF) et étatique (ADEME). Ce qui conduit à avoir, par exemple, la présence de deux méthaniseurs sur une même commune ou une densité importante sur certaines communautés de communes ou d'agglomérations.

D'autre part certains méthaniseurs s'installent dans des secteurs ruraux non desservis par le gaz de ville. Cet état de fait lié au réseau GRDF local pose un problème d'acceptabilité légitime pour les populations concernées.

Une évolution législative positive (Arrêté du 17/06/2021) à partir du 1^{er} janvier 2023 : la distance d'éloignement préconisée de 50m des habitations qui nous paraissait totalement inadaptée passera de 50 à 100m pour les petites installations et à 200m pour les autres, avec obligation :

- De couvrir les stockages de digestats (en dehors des lagunes) ;
- D'assurer l'étanchéité des rétentions (y compris pour les sites existants) ;
- De disposer d'un programme de maintenance préventive ;
- De tenir à jour un registre des plaintes concernant les odeurs, etc....

L'impact des digestats sur les sols à long terme nous interpelle toujours. La question reste sans réponse à ce jour.

Les cultures intermédiaires à valeur énergétique (CIVE) pourraient avoir d'autres usages comme l'alimentation du bétail. Ne risquent-elles pas, par leur multiplication pour fournir des intrants et l'augmentation de la rotation des cultures, d'appauvrir le sol ?

La possibilité d'utiliser des cultures agricoles (selon nos informations : 15% du tonnage brut par an en cultures dites principales) ne constitue-t-elle pas un détournement des cultures alimentaires. ?

*La surveillance des installations, relève de l'exploitant. Mais quelle formation reçoit-il ? Car il s'agit d'une ICPE-rubrique 2781 et un méthaniseur n'est pas à l'abri d'un incendie, d'une explosion ou d'un débordement de cuve.

Lors des séances de la CDPENAF, les dossiers en 2021 n'ont porté que sur les méthaniseurs de type agricole.

Nous demandons la nature des intrants, leur tonnage, leur localisation ainsi que celle de l'épandage des digestats (avec une carte) afin que le gain des émissions ne soit pas nul en raison des kilomètres parcourus par les camions et que les nuisances soient moindres.

La demande d'un permis de construire pour la création d'une plateforme de massification, déconditionnement et hygiénisation de biodéchets sur la commune de Réau montre que l'approvisionnement des méthaniseurs sur un large périmètre favorise l'augmentation du trafic routier et aussi dans une certaine mesure la consommation de terres agricoles (Création d'un STECAL en zone agricole).

Enfin, nous souhaitons que les installations soient mieux encadrées, plus « vertueuses » et qu'elles passent d'un régime de simple déclaration à un régime d'enregistrement même pour un tonnage inférieur à 30t/jour.

En 2021 des adhérents ont visité des méthaniseurs en fonctionnement ou en cours d'installation : Ussy-sur-Marne, Chaumes-en-Brie, Noyen-sur-Seine (méthaniseurs agricoles), Moret-Orvanne pendant les travaux d'installation (méthaniseur territorial). A l'initiative du porteur de projet et de la commune de Moret-Orvanne un groupe de travail regroupant des citoyens de la commune, des élus, des riverains du site, des représentants de l'administration départementale, des associations...a été mis en place. Groupe destiné à suivre le fonctionnement, les dysfonctionnements

éventuels et leurs résolutions, les nuisances potentielles... Sollicitée pour y participer FNE Seine-et-Marne a un représentant dans ce groupe qui s'est réuni trois fois au second semestre 2021.

En mars 2021 nous avons signé une convention avec GRDF portant sur des animations en milieu scolaire. Il s'agit de présenter les principes de la méthanisation, ses avantages, ses inconvénients, les règles, la législation... Le texte de la convention précise bien que nous conservons nos libertés d'opinions et d'actions (cf les points ci-dessus).

Eolien

Deux consultations : Arville Gâtinais 3 et Bois de l'avenir Beaumont du Gâtinais

*Arville Gâtinais 3, cette consultation en 2^{ème} passage, ne concernait que la nature de la compensation agricole.

*Bois de l'avenir sur la commune de Beaumont du Gâtinais : 5 éoliennes de 180mde haut en bout de pale. Ce projet souffrait de lacunes dans l'étude d'impact notamment pour la protection d'espèces présentes sur le site et n'envisageait pas de mesures de compensations environnementales, L'avis de la CDPENAF a donc été défavorable

Rappelons que ces installations sont classées ICPE rubrique 2980. Elles sont soumises au régime de l'autorisation.

L'arrêté du 22 juin 2020 impose le démantèlement des fondations et donne un objectif de traitement pour les déchets de démolition et de démantèlement.

Nous sommes toujours très attentifs au démantèlement et à l'étude d'impact envers l'avifaune et les chiroptères ainsi que leur suivi.

Photovoltaïque



Deux parcs photovoltaïques à Courtry et Boissise-la-Bertrand

- Courtry
Le site d'implantation du parc photovoltaïque à Courtry correspond à d'anciennes emprises du CEA du « Fort de Vaujours ». Le site abandonné a fait l'objet de nombreuses dégradations, d'occupations illégales, sans parler des dépôts de déchets estimés à 18300 tonnes. Son état empêche tout usage agricole ou forestier sur cette zone.

BB

- Boissise-la-Bertrand
Ce projet s'inscrit en bordure de la Seine. Les parcelles concernées sont situées sur une ancienne carrière remblayée.
Après analyse du sol, la Safer a estimé qu'un retour à l'agriculture n'était pas envisageable en raison de la faible qualité agronomique des terres. De plus le site est pollué par des métaux lourds.
L'aménagement respecte les zones humides et une trame verte est assurée pour le passage de la faune du coteau au bord de Seine.

Ces deux projets correspondent bien à la valorisation de sites dégradés

Casses automobiles

Nous continuons à avoir en Seine et Marne des centres de traitement de VHU (véhicules hors d'usage) qui ne sont pas en conformité avec la législation et sont responsables de pollutions des sols. Notre association porte une attention particulière à ce secteur d'activité responsable de nombreuses mises en demeure de la part de la DRIEAT pour non-respect de la réglementation et d'un nombre de sinistres par incendie plus que récurrent.

Nous avons participé à la consultation du public au sujet du site de la société MPA situé à Villevaudé où il est prévu de traiter un volume de 16 000 véhicules par an sur une surface d'ICPE d'environ 2,4 hectares.

Modifications de sites SEVESO seuil haut

Deux sites vont très probablement subir d'importantes modifications.

- La raffinerie de Grandpuits va fermer et envisage une modification très importante de ses activités. Sur les sols pollués inaptes à une reprise d'activité agricole, il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïques et la mise en place d'une installation de dépolymérisation des matières plastiques pour les transformer en carburants. Un projet qui peut apparaître vertueux mais FNE Seine et Marne se méfie du greenwashing.
- La SICA de Gouaix (engrais) : il est prévu fin 2021 la fermeture du site ou sa reprise par un autre gestionnaire. Les bâtiments sont anciens et les toitures en fibrociment (amiante). FNE Seine et Marne a posé la question de la dépollution du site incluant son désamiantage.

Nuisances aériennes

Le projet de Terminal T4 de Roissy en question

L'abandon du T4 ne doit pas nous faire baisser la garde sur les activités aériennes de Roissy CDG. Il est vrai que celles-ci ont été durement touchées durant l'année 2020 et 2021. Nous n'avons pas à ce jour les informations pour 2021. Notons tout de même que les énergies sonores, vraie nuisance pour les riverains ont baissé de 59% à l'atterrissage et de 75% au décollage. Malheureusement cette baisse significative ne sera que de courte durée car en 2021 un rythme plus soutenu nous fait remarquer que les leçons n'ont pas porté pour le moyen de transport le plus polluant et que la corrélation même partielle est à mettre en évidence entre le jour du dépassement de 2020, le 22 août à celui de 2021, le 29 juillet, qui indique que les mauvaises habitudes sont revenues au galop ou plutôt en vol...

CCE Meaux-Esbly

En 2020 la CCE ne s'est pas réunie et le sous-préfet de Meaux a décidé de la reporter au 09 décembre 2021. Même si la situation reste assez figée quand au non-respect des tours de piste, les autorités de l'aérodrome et la DGAS mettent toujours en évidence que les villages sont à éviter sur la carte VAC mais pas d'interdiction de survol. Ce qui est dommageable, c'est l'augmentation des activités d'ULM gérées par des sociétés privées qui en ont fait un business et qui reste à double titre peu contrôlable ; la réglementation est plus laxiste et les autogyres font énormément de bruit en stationnaire.

Notons qu'un nouveau témoin est entré en scène. Il s'agit de GRTGAZ qui a installé un poste de rebours (compression de gaz) sur la commune de Mareuil-lès-Meaux en se basant sur le bout de piste théorique. GRTGAZ a été surprise d'être constamment survolée par des avions qui n'avaient rien à y faire. Les installations étant extérieures un risque très important a été mis en évidence. Il est donc nécessaire que la DGAC, qui n'avait pas connaissance de cet équipement, soit informée à l'avenir de ces nouveaux équipements qui vont fleurir en Seine-et-Marne. Un nouveau point de vigilance pour FNE Seine-et-Marne.

Ressources en eau

Eau potable

Le sujet « eau potable » continue à être très présent sur notre département puisque 24 dossiers de CoDERST lui ont été consacrés. Il s'agit principalement de la mise en place de périmètres de protection des captages. Il faut savoir aussi qu'il existe encore des communes qui continuent à distribuer une eau non conforme qui ne satisfait pas aux normes et qui ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les enfants, ce qui implique des dérogations pour continuer à distribuer ces eaux en attendant que les travaux proposés soient effectivement réalisés.

FNE Seine-et-Marne est adhérente d'Aqui'Brie association qui travaille sur la nappe du Champigny. Nous sommes membre du bureau (trésorier), notre représentant en a assuré la présidence par intérim pendant quatre mois en 2021 (période liée aux élections départementales). En 2021 Aqui'Brie a lancé un projet nommé « Champigny 2060 » destiné à étudier les perspectives et les solutions à apporter en fonction des changements climatiques (thèmes abordés en 2021 (« ré use », irrigation, gestion des ruissellements sur les sites industriels). Nous participons à tous ces ateliers.

En novembre 2021 nous avons coorganisé avec FNE Ile-de-France un colloque sur la qualité de l'eau en Seine-et-Marne à Chartrettes. Malgré les contraintes sanitaires 40 personnes y ont participé.

Qualité de l'air

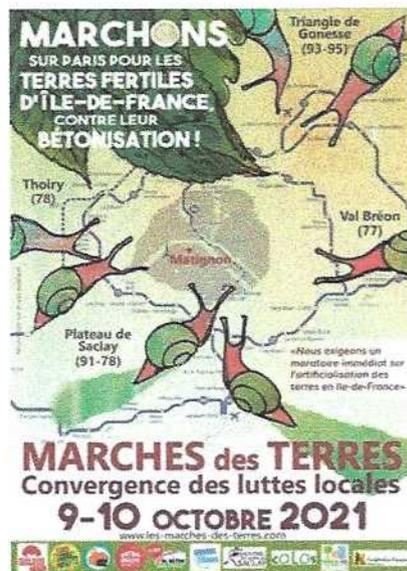
Etude de zone nord-ouest 77

C'est la DRIEE qui est en charge de ce dossier.

Pas de réunions en 2021.

Les zones les plus impactées par la pollution (air, eau, sols) et par le bruit pourraient faire l'objet d'investigations particulières à condition de trouver les fonds nécessaires auprès de l'Etat, des collectivités et des industriels comme dans les Yvelines (Etude de Zone Vallée de Seine).

Aménagement du territoire



Les Marches des terres

Malgré les déclarations vertueuses sur le « zéro artificialisation nette », le bétonnage des terres agricoles continue alors que cela va à l'encontre de l'objectif d'une alimentation locale, de la lutte contre la pollution de l'air, les canicules, les inondations, le maintien de la biodiversité.

Convergence des luttes locales, les « Marches des Terres » sont organisées les 9-10 octobre 2021. Avec le slogan « Marchons sur Paris pour les terres fertiles d'Île-de-France, contre leur bétonisation », il s'agit de dénoncer les menaces pesant sur les terres agricoles d'Île-de-France : Grand Paris, J.O., entrepôts, data centers, spéculation, gares en plein champs, déblais... Ainsi quatre marches démarrant de sites menacés emblématiques de l'Essonne, des Yvelines, du Val d'Oise et de Seine-et-Marne ont convergé vers l'Hôtel de Ville de Paris pour dire STOP

- A leur grignotage inexorable par de multiples projets en grande couronne
- Aux menaces pesant sur les rares poches de verdure en petite couronne

BB



Pour la Seine-et-Marne c'est une vélorution qui est partie du Val Bréon (Les Chapelles-Bourbon).



Place de l'Hôtel de ville – Marche des terres

La promenade régionale de la Dhuis

L'ancien aqueduc souterrain de la Dhuis qui alimentait la ville de Paris en eau a été aménagé en promenade piétonne et cyclable reliant ainsi sur une longueur de 27 kilomètres la Seine-Saint-Denis à la Seine-et-Marne.

Ceci en fait une des plus importantes liaisons vertes d'Ile-de-France ainsi qu'une continuité écologique indispensable à l'équilibre des milieux naturels de l'Est Francilien. A ce titre, son tracé correspond, en de nombreux points à des corridors écologiques répertoriés au Schéma Régional de Cohérence Ecologique devant être pris en compte dans l'élaboration des plans et projets d'urbanisme.

La promenade de la Dhuis est un lieu apprécié de tous pour la variété de ses paysages, sa tranquillité, la possibilité d'y faire du sport et de s'y déplacer à pied ou à vélo en toute sécurité. Elle fait partie intégrante du cadre de vie des habitants et contribue à en améliorer grandement sa qualité.

Cet aménagement réalisé par la Région Île-de-France est géré par l'Agence des Espaces Verts. Un Périmètre Régional d'Intervention Foncière a été mis en place en vue d'assurer le maintien de sa continuité et son rôle stratégique dans la constitution affichée d'une ceinture verte autour de la capitale. La région en est désormais propriétaire.

La commune de Thorigny-sur-Marne souhaite, au travers d'une modification de son PLU, réaliser une traversée routière sur ce linéaire dans le cadre de l'agrandissement de sa zone d'activités des Vallières alors qu'initialement un principe de traversée douce était retenu et que d'autres solutions sont possibles.

FNE Seine-et-Marne s'est toujours opposée, depuis de nombreuses années, à la réalisation de tout nouvel élément fragmentant qui viendrait altérer la fonctionnalité environnementale globale de la coulée verte de la promenade de la Dhuis.

Dans ce cadre et tout au cours de l'année, nous avons apporté notre soutien au collectif citoyen de la commune s'opposant à ce projet sous forme de conseils, en relayant une pétition (2500 signatures), en rencontrant les élus, en interpellant l'AEV et la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire et en participant aux manifestations locales.

L'association a répondu en fin d'année à l'enquête publique relative à la modification, du PLU de la commune en pointant notamment l'insuffisance globale de prise en compte de l'environnement dans ce dossier qui, malheureusement, pourrait bien faire école dans d'autres collectivités locales.



La Dhuis

Aménagements de la Bassée

En 2021, nous avons déposé, conjointement avec FNE Ile-de-France, un recours devant le tribunal administratif contre l'arrêté du 01/12/2020 portant autorisation environnementale sur le projet de casier pilote écrêteur de crues.

L'enquête publique pour le projet de mise à grand gabarit de la Seine, porté par VNF a eu lieu en 2021. Notre contribution à l'enquête publique s'oppose au projet en proposant des solutions alternatives : travaux pour permettre la navigation de bateaux de 1000 tonnes (2500 tonnes prévues par le projet de VNF) et utilisation renforcée du réseau ferré existant. La commission d'enquête a donné un avis favorable au projet de VNF...

PNR Brie et deux Morin

Depuis l'avis d'opportunité favorable reçu de la part du Préfet de Région le 11/09/2020, suivi, dès le 24/09/2020 de la délibération du Conseil régional Île-de-France, votée à l'unanimité, prescrivant l'élaboration de la charte du futur parc portant sur le territoire de 82 communes, le syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) n'a malheureusement pas repris ses travaux. C'est donc depuis plus d'un an (plus de deux ans depuis la visite des rapporteurs du Conseil national de protection de la nature (CNP) et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF)) que le dossier est à l'arrêt, au grand désespoir des associations locales et des membres du conseil local de développement (CLD) composé d'habitants et autres acteurs du territoire.

Les élections départementales et régionales en 2021 ont sans doute contribué à cette situation, il ne nous reste plus qu'à espérer que l'exécutif enfin mis en place à la tête du SMEP le 6/10/2021 aura la motivation et le dynamisme nécessaires pour faire avancer ce projet.



Urbanisme

Rappelons que les associations locales adhérentes peuvent bénéficier de l'agrément de FNE Seine-et-Marne pour demander à être désignées lors de l'élaboration de documents d'urbanisme. Elles peuvent ainsi faire état de leurs observations et avoir connaissance du dossier en amont des décisions qui seront actées.

PLU de Saint Thibault des Vignes

Cette commune des bords de Marne est située sur le secteur de la ville nouvelle de Marne la Vallée. Elle fait partie de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire qui est couverte par un SCOT.

Le territoire communal de Saint-Thibault-des-Vignes représente des enjeux environnementaux importants : il comprend trois ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2, des enveloppes de zones humides mais aussi une vaste zone industrielle regroupant incinérateur, déchetterie, STEP et activités économiques....

Dans le cadre de la révision de son PLU, FNE Seine et Marne a été nommée personne publique associée. Nous avons participé en décembre à la présentation du PADD communal.

PLU de Mortcerf

Alors que la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) avait délivré un avis alambiqué et prêtant à confusion et interprétation concernant les lisières de forêts, suite à la persévérance et l'intervention de l'association Nature Environnement Mortcerf qui avait été mandatée par FNE Seine-et-Marne dans le cadre de la révision du PLU, la commune a fini par supprimer lors de la deuxième approbation du document d'urbanisme, un projet de secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) en forêt de Crécy. Ce projet de STECAL entérinait en fait, sans le dire, des extensions illégales de bâtiment en forêt et s'appuyait sur ces surfaces bâties pour prévoir d'autres extensions et la construction de chalets.

Le port fluvial de Coupvray

Cette opération consiste en la réalisation d'une « Marina » sur le canal de Chalifert dans la commune de Coupvray à proximité immédiate de la zone Natura 2000 des Boucles de la Marne. Elle serait constituée d'un port de plaisance d'une centaine d'emplacements, d'un nouveau quartier de 261 logements et de 850 m² de commerces sur 4,7 hectares.

Fin 2020 nous avons réalisé un cahier d'acteurs dans le cadre de la concertation publique préalable organisée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

En 2021 nous avons suivi le dossier. La CNDP a publié le bilan de la concertation où sont formulées certaines recommandations allant plutôt dans le sens de notre contribution. Nous restons attentifs aux suites données à ce projet....

Electrification de la ligne SNCF Meaux La Ferté-Milon (Ligne P nord)

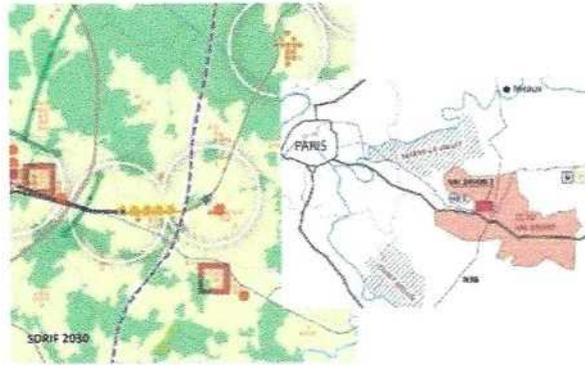
Il s'agit de l'une des dernières lignes franciliennes fonctionnant au diesel.

Nous avons participé à la concertation volontaire organisée par SNCF Réseau concernant son électrification. La SNCF semble soucieuse d'intégrer au mieux les composantes environnementales liées à ce projet allant dans le bon sens :

- Maintien et amélioration du service d'une ligne qui ne peut qu'encourager l'utilisation des transports en commun et diminuer l'usage de la voiture.
- Matériel moins bruyant et moins polluant pour une exploitation plus respectueuse de l'environnement.

Val Bréon 2 (Châtres, Les Chapelles-Bourbon)

Ou l'entêtement d'une communauté de communes à vouloir urbaniser des terres qui ne sont pas urbanisables, en dérogeant aux prescriptions du schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) 2013.



Rappel : Cinq pastilles jaunes "d'urbanisation conditionnelle" figurent au niveau du Val Bréon sur la carte de destination des territoires du SDRIF "Île-de-France 2030" adopté fin 2013. Le Conseil régional en a alors fortement limité la portée en conditionnant l'urbanisation à la réalisation, peu probable, d'une gare RER. Bien qu'aucune gare RER ne figure dans les programmes de la SNCF et d'Île-de-France Mobilités, la Communauté de Communes (CC) du Val Briard persiste dans sa volonté d'urbanisation, a acquis 150 ha de terres agricoles en juin 2018 et a lancé, en janvier 2019 une opération d'aménagement d'initiative publique (OAIP) « Val Bréon 2 ». Suite à la pseudo concertation menée en 2020 et aux pseudo conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation sur « Val Bréon 2 », la présidente de la CC du Val Briard prétend toujours mener cette opération d'urbanisation jusqu'au bout.

Le collectif Stop Valbéton mobilisé contre ce projet continue, avec le soutien de Nature Environnement Mortcerf et de FNE Seine-et-Marne à

- Dénoncer l'illégalité du projet, la consommation de terres agricoles, le scandale de l'achat des terres ;
- Informer les habitants (et élus !).

Ainsi était organisée le 12 juin 2021 la Fête contre le Béton, pour dire non au futur Val Bréon 2, avec tenue de stands, défilé en fanfare aux Chapelles-Bourbon, lancement de l'appel à préserver les terres agricoles de Val Bréon 2, Non au béton, Oui aux paysans.

L'union faisant la force, il s'est allié à d'autres collectifs luttant pour la préservation des terres agricoles en Île-de-France, dont le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG), le collectif Sauvons les terres de Saclay.

C'est ainsi qu'il a participé

- Au rassemblement pour le « Serment des terres de Gonesse », à Gonesse le 17 janvier 2021
- Au rassemblement « La colère des terres de Gonesse et d'ailleurs », Place de la République à Paris, le 22 mai 2021
- Aux Marches des Terres, convergence des luttes locales contre la bétonisation des terres agricoles d'Île-de-France les 9-10 octobre 2021.
- A la suite de celles-ci qui furent l'occasion de contacts avec des élus, rencontre de Ghislaine SENEÉ, présidente du Pôle écologiste au Conseil régional Île-de-France, pour l'informer en détail du dossier Val Bréon 2 et évoquer la révision prochaine du SDRIF.



Fête contre le béton – 12 juin 2021

Publicité

En raison de la crise sanitaire, les votes ont eu lieu par simple consultation électronique sans audioconférence ou visioconférence. Ce qui limite les débats.

Selon l'article L581-1 du code de l'environnement :

« Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser informations et idées, quelle qu'en soit la nature, par le moyen de la publicité, d'enseignes et de pré enseignes, conformément aux lois en vigueur et sous réserve des dispositions du présent chapitre »

N'ayant pas pour objet le contenu des messages, les dossiers soumis à la commission publicité portent uniquement sur les dispositifs en tant que supports utilisés pour la communication. Ils sont nombreux et très variés.

Il est nécessaire pour chaque zone déterminée d'inventorier tous les aspects des différentes installations : les surfaces et hauteurs selon le lieu d'implantation (zonage), leur densité, leur position (toiture, clôture, murs, façade...), les modes de pose (scellés, posés au sol ou au accrochés aux murs), la nature de l'éclairage etc.

Cette commission est technique et demande un examen attentif et précis des règlements de publicité.

En 2021, trois règlements de publicité ont été soumis à notre approbation : le 10 janvier : Roissy en Brie, le 14 mars : Provins, le 9 juillet : Servon. Ce dernier a reçu un avis défavorable de la commission pour des raisons diverses. Mais sur les trois dossiers FNE Seine-et-Marne n'a donné aucun avis favorable.

Nous souhaitons par exemple :

- La fin de l'utilisation du numérique, source de pollution lumineuse et de perturbation pour la faune.
- La réduction de la surface des panneaux publicitaire et des enseignes
Même si un projet de décret du 1^{er} décembre 2021 tend à limiter la surface des panneaux à 10,5m² cadre compris pour les panneaux publicitaires, décret qui s'étendrait aux enseignes scellées ou installées directement sur le sol, ce progrès nous paraît insuffisant.
- L'extinction nocturne des panneaux publicitaires, des enseignes, du mobilier urbain.
Là encore un petit pas a été effectué. Les publicités lumineuses devront être éteintes de une heure à 6 heure du matin et ceci pour tout le territoire, quelle que soit la taille de l'unité urbaine.

Mais les publicités numériques sur mobilier urbain ne sont pas soumises à la règle d'extinction contrairement à nos vœux. Et pour les enseignes nous demandons que celles-ci soient allumées à l'ouverture de l'activité et éteintes à la fermeture.

Notre combat se mène sur plusieurs fronts.

Les actions en justice

Affaires jugées en 2021 :

Au Tribunal administratif.

Le recours contre le permis de construire du projet des Effaneaux a été rejeté, nous avons fait appel.

Recours (mars 2021), conjoint avec FNE Île-de-France contre l'arrêté du 1^{er} décembre 2020 portant autorisation environnementale sur le projet de casier pilote en Bassée.

Dossiers en attente de jugement:

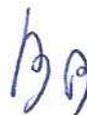
Au pénal.

Siadis, Mitrychem, Poulalion

Feux volontaires à Mareuil-les-Meaux, plainte conjointe avec l'association locale.

WIPELEC à Meaux : pollution, mise en danger de la vie d'autrui, non-respect des règles environnementales et de sécurité, des mises en demeures...

Le Président B Bruneau

Rapport d'Activité 2021 : Sensibilisation et Éducation à l'Environnement

I. Les interventions pédagogiques

- A) Les interventions « scolaires »
- B) Evolution des interventions « scolaires »
- C) Les interventions « extrascolaires »
- D) Évolution des interventions pédagogiques scolaires et extrascolaires

II. Les manifestations grand public

- A) Les stands
- B) Les ateliers
- C) La Fête de la Nature

III. Évolution 2016-2021

- A) Évolution du nombre de personnes sensibilisées de 2016 à 2021



I. Les interventions pédagogiques

Nous avons conçu et réalisé des animations pédagogiques à destination des écoles, des accueils de loisirs, des centres sociaux... Ces animations ont pour objectif d'apprendre à observer le monde qui nous entoure pour mieux le respecter et le protéger. Par des approches pédagogiques et ludiques nous abordons différentes thématiques telles que la faune, la flore et leurs écosystèmes, l'eau et les déchets.

En 2021, le nombre d'animations pour chacune des 8 thématiques proposées a été réparti comme suit :

1. Les lutins (faune/flore) : 23 animations
2. Les oiseaux : 10 animations
3. Les petites bêtes : 30 animations
4. Les arbres et la forêt : 38 animations
5. Les cycles de l'eau (naturel et domestique) : 19 animations
6. La mare et la rivière : 13 animations
7. Les déchets : 16 animations

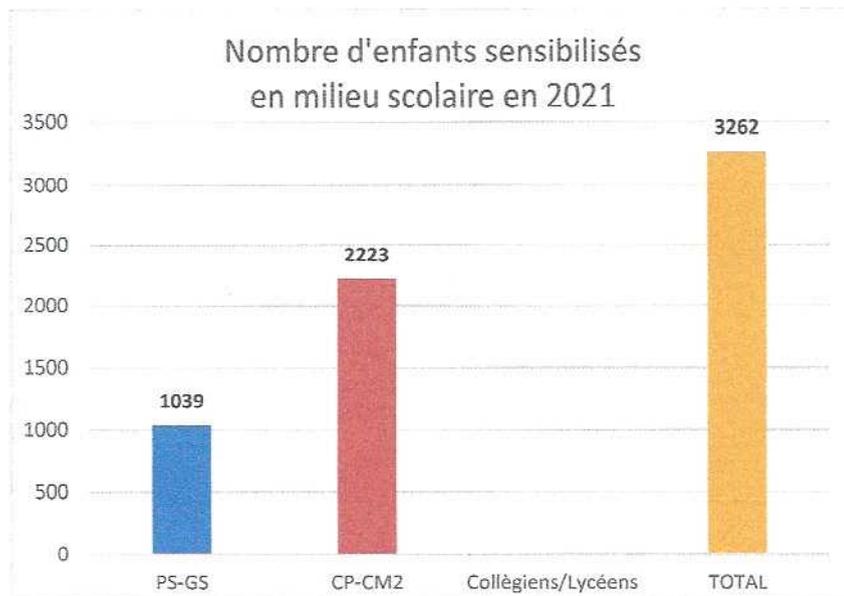


Nous intervenons en milieu :

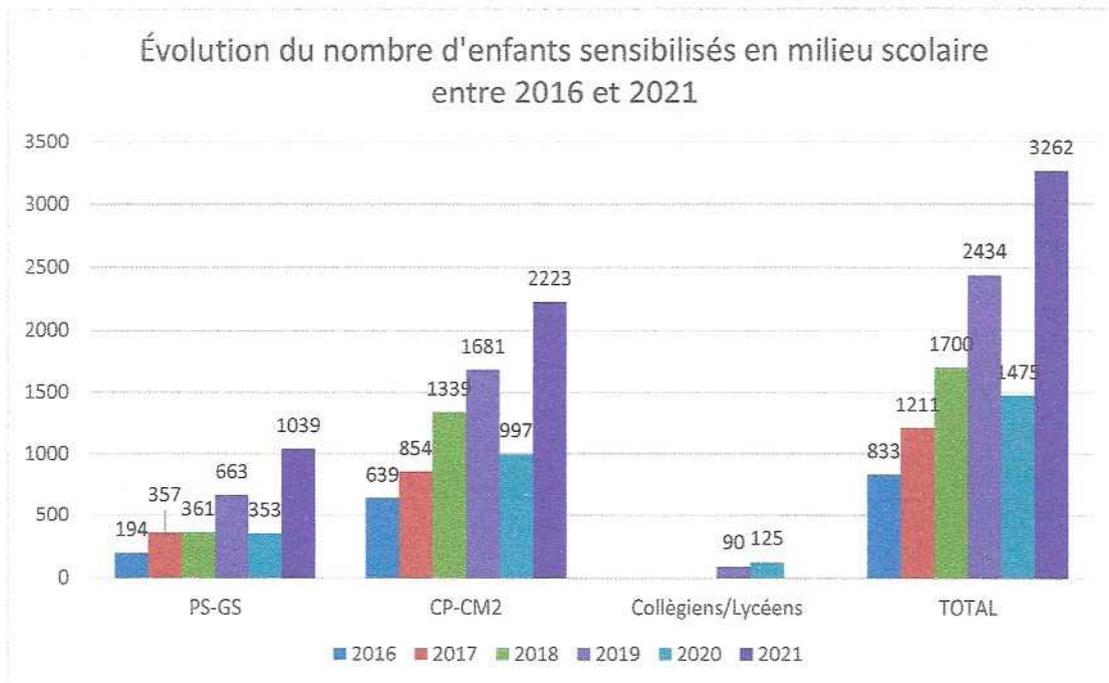
- **Scolaire**, principalement auprès des élèves maternelles et élémentaires mais aussi ponctuellement auprès des collégiens et des lycéens.
- **Extrascolaire**, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires, dans les centres sociaux, les accueils de loisirs et **dans les structures d'accueil de personnes en situation de handicap**.

A) Les interventions « scolaires »

Cette année, nous sommes intervenus dans 22 écoles élémentaires, 11 écoles maternelles, soit 33 établissements scolaires seine-et-marnais. Nous avons sensibilisé **3262 élèves en 2021**.



B) Évolution des interventions « scolaires »



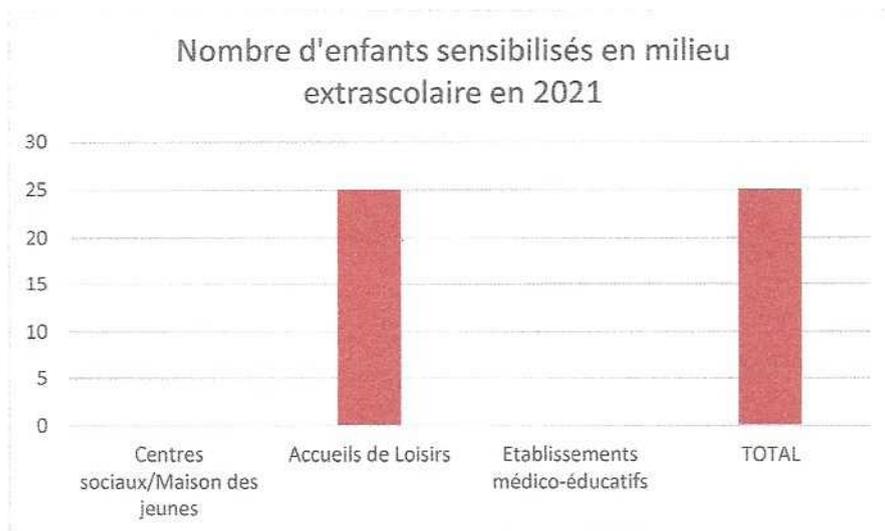
C) Les interventions « extrascolaires »

BB

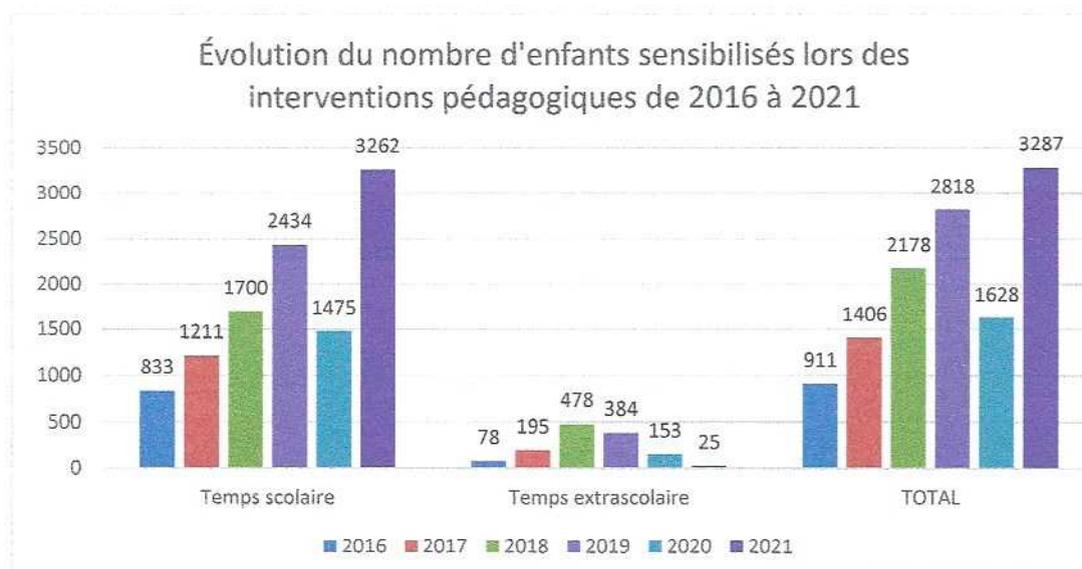
Les interventions « extrascolaires » ont été très peu nombreuses en 2021 en raison de la situation sanitaire (interdiction des brassages).

En partenariat avec les accueils de loisirs :

Cette année, nous sommes intervenus dans un accueil de loisirs, situé à Quincy-Voisins. Nous avons réalisé **2 demi-journées d'animation et rencontré 25 enfants.**



D) Évolution des interventions pédagogiques scolaires et extrascolaires



Soit 12 228 enfants sensibilisés depuis 2016

BB

II. Les manifestations grand public

Les manifestations grand public sont des événements à destination des familles, des salariés... dont l'objectif est de promouvoir la notoriété de notre association. Ces manifestations se présentent sous la forme de stands ou d'ateliers. Pour des raisons sanitaires, il y en a eu très peu en 2020 et 2021.

A) Les stands

Sur les stands, nous :

- Présentons notre association et ses actions ;
- Proposons de courtes animations accessibles aux enfants et à leurs parents.

En septembre 2021, nous avons tenu deux stands au congrès mondial de l'UICN à Marseille. Nous y avons rencontré plus de 1000 personnes.

B) Les ateliers

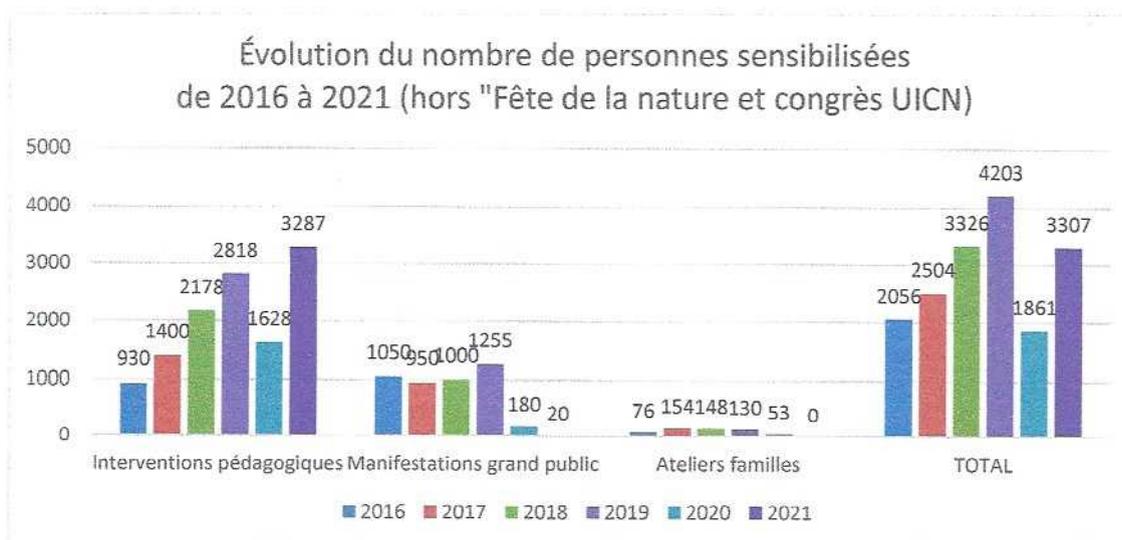
Nous sommes intervenus pendant **une demi-journée**, dans le cadre de la Fête des Voisins du nouveau quartier Woody à Melun. Nous avons organisé un atelier sur la fabrication d'éponges lavables Tawashi. Les enfants à partir de 7 ans et les adultes ont pu confectionner leurs éponges à l'aide de chaussettes usagées ou orphelines et d'une planche en bois (sur le modèle d'un métier à tisser) puis sont repartis avec leurs créations.

Nous avons, lors de cette manifestation, rencontré 20 personnes.

C) La Fête de la Nature

Le 23 mai 2021, en collaboration avec plusieurs associations locales, nous avons organisé et animé « La fête de la nature » en Forêt de Bréviande à Vert-Saint-Denis (expositions, jeux...) : 250 personnes ont été accueillies.

III. Évolution de 2016 à 2021



Le Président B. Brunel
[Signature] BB

Annexe 1 : *Regards 77*

Lettre de FNE Seine-et-Marne - N° 20 – Février 2021

- Bientôt une marina avec son port pour la Seine-et-Marne ?
- Les sites de stockage de déchets de Moisenay et Fouju
- ZAC de Villeray à Saint Pierre du Perray : Sénart, laisse béton !
- Les Amis du Val d'Ancoeur ou « LAVA »
- Enquête publique « Mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine »
- Aider les oiseaux en hiver et les oiseaux de notre région (1)
- Sentinelles de la nature : l'appli des justiciers de l'environnement !

Lettre de FNE Seine-et-Marne - N° 21 - Mars 2021

Numéro spécial Canal Grand Gabarit entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine

Lettre de FNE Seine-et-Marne - N° 22 – Mai 2021

- La Fête de la Nature
- Rue du Hérisson
- Rencontre avec un agriculteur « Méthaniseur »
- Montereau-Fault-Yonne : un projet de nouveau quartier sous une ancienne décharge qui a été mal gérée ?
- Site TOTAL de Grandpuits : projet pyrolyse
- Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 : votre avis indispensable
- Le Groupement des Apiculteurs de Bréviande Intercommunal (G.A.B.I.)
- Lézards
- Crisenoy : Non à la consommation des terres agricoles !

Lettre de FNE Seine-et-Marne - N° 23 – Décembre 2021

- Rapport du GIEC : l'état d'urgence climatique
- Pour France Nature Environnement, la COP 26 a manqué son rendez-vous écologique
- Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
- FNE Seine-et-Marne était à Marseille en septembre 2021
- Seveso seuil haut : où est le seuil d'alerte ?
- Projet plateforme Seveso seuil haut FM Logistique à Nangis : des bâtons dans les roues...
- Des insectes, acteurs de la biodiversité

Annexe 2 : Les commissions officielles en 2021

1 – Commissions préfectorales

CDPENAF- Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

C.D.C.F.S - Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

C.D.N.P.S - Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites :

- Formation « des carrières »
- Formation « faune sauvage captive »
- Formation « nature »
- Formation « publicité »
- Formation « sites et paysages »

Co.D.E.R.S.T. - Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

CDRNM - Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

CCE - Commission Consultative de l'Environnement CDG Roissy-en-France

CCE - Commission Consultative de l'Environnement Coulommiers-Voisins

CCE - Commission Consultative de l'Environnement Meaux-Esbly

CCE - Commission Consultative de l'Environnement Melun-Villaroche

Comité de suivi loi sur l'eau de l'aéroport de Paris

Commission de conciliation en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (S.Co.T, P.L.U., etc.)

CDAC - Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Commission de la liste d'aptitude à la fonction de commissaire-enquêteur

Comité de pilotage des projets d'aménagements de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine dans le secteur de la Bassée

2 – Commissions consultatives

Commissions Consultatives des services publics locaux (CCSPL):

- CAMVS (Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine)
- Patinoire de Dammarie-Les-Lys
- Vaux-le-Pénil SMITOM
- Monthyon SMITOM
- Montereau SYTRADEM
- Saint-Thibault-des-Vignes SIETREM
- Sigidurs CARPDF

Comité technique des Espaces Naturels Sensibles

Comité scientifique de la Réserve Naturelle de Montereau

4 – Commissions NATURA 2000

N2000-Sites à chiroptères Carrières de Darvault Mocpoix et Saint-Nicolas

N2000-Basse Vallée du Loing

N2000-Bassée FR1112002/FR1100798 (Bassée plaines adjacentes+ la Bassée)

N2000-Bois de Vaires/Marne

N2000-Boucles de la Marne

N2000-Loing-Lunain

N2000-Petit Morin-Verdelot-St Cyr/Morin

N2000-Villefermoy

N2000-Yerres- de sa source à Chaumes-en-Brie

N2000-Rivière du Vannetin

N2000-Bois des Réserves, des Usages et de Montgé

N2000-Rivière du Dragon

N2000-Massif de Fontainebleau

5 – Commission de suivi de site, (CSS)

1. Bagneaux-sur-Loing – KERAGLASS
2. Gouaix - SICA
3. Grandpuits-Bailly-Carrois – TOTAL et BOREALIS
4. Meaux - BASF
5. Mitry-Compans – Zone industrielle
6. Montereau – BUTAGAZ et SOVALEM
7. Sénart : AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, KUEHNE& NAGEL et XPO LOGISTICS
8. Tournan-en-Brie - BRENNTAG
9. Courtry, Coubron, Vaujours – Fort de Vaujours
10. Décharge d'Îsles-les-Meldeuses – Sablières CAPOULADE
11. Décharge de Fouju-Moisenay – VEOLIA-REP
12. Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne, Charny – VEOLIA REP
13. Monthyon, St-Souplets – VEOLIA-REP
14. Soignolles-en-Brie – SITA Île de France
15. Varennes-Jarcy – Usine de traitement des ordures ménagères par compostage.
16. Vaux le Pénil – GENERIS
17. Courtry, Villeparisis – Suez Minéraux FD
18. Germigny-sous-Coulombs - Storengy
19. Villenoy - Terzéo

6 – Commission locale de concertation

Commission Locale d'information et de concertation CLICEC Ecuelles

7 – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, S.A.G.E

CLE du S.A.G.E. de l'Yerres
CLE du S.A.G.E. des deux Morin
CLE du S.A.G.E. de la Bassée Voulzie

8 – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, S.D.A.G.E

Eau Seine Normandie – Programme 2019-2024
Projet pilote Bassée

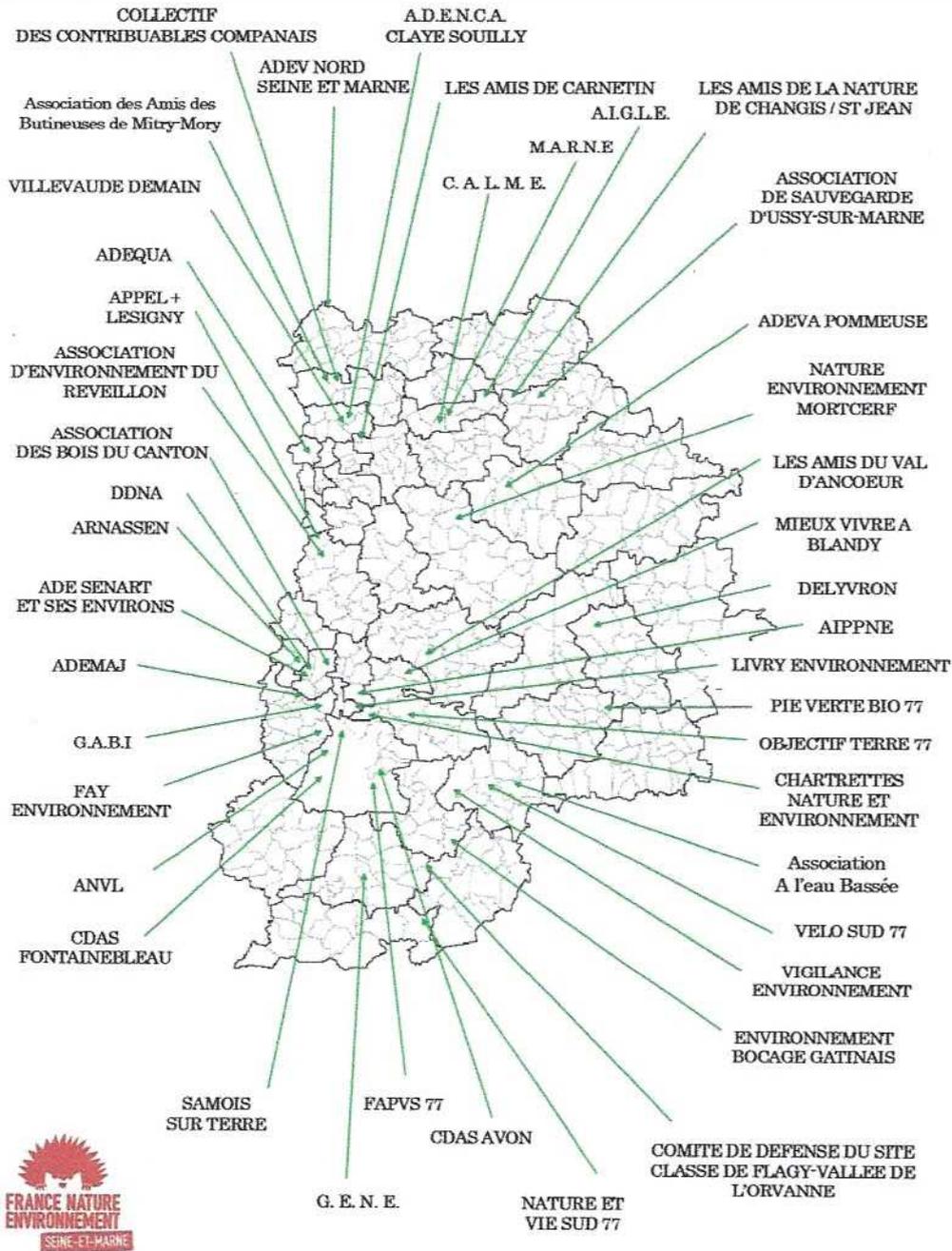
9 – Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Île-de-France, S.A.F.E.R

Comité technique départemental

ASSOCIATIONS ADHERENTES EN 2021			
	NOM	CODE POSTAL	COMMUNE
1	COMITE DE DEFENSE, D'ACTION ET DE SAUVEGARDE D'AVON	77210	AVON
2	ASSOCIATION A L'EAU BASSEE	77118	BALLOY
3	MIEUX VIVRE A BLANDY	77115	BLANDY-LES-TOURS
4	FEDERATION DES ASSOCIATIONS DU SUD SEINE ET MARNAIS POUR LA PROTECTION DE LA VALLEE DE LA SEINE (FAPVS 77)	77210	AVON
5	LES AMIS DE CARNETIN	77400	CARNETIN
6	ADE Sénart et ses environs	77240	CESSON
7	Développement Durable Notre Avenir - DDNA	77240	CESSON
8	Association FAY ENVIRONNEMENT (AFE)	77930	CHAILLY-EN-BIERE
9	NATURE ET VIE SUD 77	77460	CHARENTREUX
10	LES AMIS DE LA NATURE DE CHANGIS / ST JEAN	77660	CHANGIS-SUR-MARNE
11	CHARTRETTES NATURE ET ENVIRONNEMENT	77590	CHARTRETTES
12	ADEQUA	77500	CHELLES
13	DELYVRON	77160	CHENOISE
14	A. D. E. N. C. A.	77410	CLAYE-SOUILLY
15	Collectif des Contribuables Companais	77290	COMPANS
16	GABI	77190	DAMMARIE-LES-LYS
17	ASSOCIATION D'ENVIRONNEMENT DU REVEILLON	77150	FEROLLES ATTILLY
18	Comité de Défense du Site Classé de Flagy-Vallée de l'Orvanne	77940	FLAGY
19	A. N. V. L.	77300	FONTAINEBLEAU
20	COMITE DE DEFENSE, D'ACTION ET DE SAUVEGARDE DE FONTAINEBLEAU	77300	FONTAINEBLEAU CEDEX
21	ASSOCIATION DES INTERETS DE GERMIGNY L'EVEQUE (A.I.G.L.E.)	77910	GERMIGNY L'EVEQUE
22	VIGILANCE ENVIRONNEMENT	77130	LA GRANDE PAROISSE
23	OBJECTIF TERRE 77	77820	LE CHÂTELET-EN-BRIE
24	APPEL + (ASSOCIATION DU VILLAGE DE LESIGNY)	77150	LESIGNY
25	LIVRY ENVIRONNEMENT	77000	LIVRY-SUR-SEINE
26	C. A. L. M. E.	77100	MAREUIL LES MEAUX
27	ASSOCIATION DES AMIS DES BUTINEUSES DE MITRY-MORY	77290	MITRY-MORY
28	VELO SUD 77	77130	MONTEREAU
29	NATURE ENVIRONNEMENT MORTCERF	77163	MORTCERF
30	M.A.R.N.E	77100	NANTEUIL LES MEAUX
31	G. E. N. E.	77140	NEMOURS
32	ADEV Nord Seine et Marne	77280	OTHIS
33	A. D. E. V. A.	77515	POMMEUSE
34	ADEMAJ	77310	SAINT FARGEAU-PONTHIERRY
35	LES AMIS DU VAL D'ANCOEUR	77720	SAINT MERY
36	SAMOIS SUR TERRE	77920	SAMOIS-SUR-SEINE
37	ARNASSEN	77176	SAVIGNY LE TEMPLE
38	PIE VERTE BIO 77	77650	SAVINS
39	ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS	77710	TREUZY-LEVELAY
40	ASSOCIATION DE SAUVEGARDE D'USSY-SUR-MARNE	77260	USSY SUR MARNE
41	Association Intercommunale pour la Protection et la Promotion de la Nature et de l'Environnement (AIPPNE)	77000	VAUX-LE-PENIL
42	ASSOCIATION DES BOIS DU CANTON	77240	VERT SAINT DENIS
43	VILLEVAUDE...DEMAIN	77410	VILLEVAUDE

BB

Les associations adhérentes à FNE SEINE&MARNE en 2021



213

Chapitre 1 – Qui sommes-nous ?	Page 2
<i>France Nature Environnement Seine-et-Marne :</i>	
<i>Nous connaître</i>	
<i>Nous joindre</i>	
<i>Nous rencontrer</i>	
 <i>Données administratives et fonctionnement</i>	
 <i>Nos outils de communication :</i>	
<i>Bulletin d'information « Regards 77 »</i>	
<i>Le blog</i>	
<i>Le magazine « Liaison » de FNE Ile-de-France</i>	
 <i>FNE Seine-et-Marne et son réseau :</i>	
<i>France Nature Environnement Île-de-France (régional)</i>	
<i>France Nature Environnement (national)</i>	
<i>Nos partenaires</i>	
Chapitre 2 - Les actions de FNE Seine-et-Marne	Page 10
<i>Aux côtés de nos adhérents, manifestations et rencontres formatrices avec nos différents interlocuteurs</i>	
<i>Les commissions où nous sommes présents</i>	
<i>Les actions par thèmes</i>	
<i>Les « déchets »,</i>	
<i>L'environnement industriel,</i>	
<i>Santé et environnement,</i>	
<i>Aménagement du territoire</i>	
<i>Les actions en justice</i>	
Chapitre 3 - Sensibilisation et Éducation à l'Environnement	Page 31
<i>I. Les interventions « pédagogiques »</i>	
 <i>II. Les manifestations grand public.</i>	
 <i>III. Les ateliers familles</i>	
Les annexes	Page 36
<i>Annexe 1 : Liste des articles parus dans Regards 77</i>	
<i>Annexe 2 : Liste des commissions officielles</i>	
<i>Annexe 3 : Liste des associations adhérentes en 2021</i>	
<i>Annexe 4 : Carte de localisation de nos associations adhérentes en 2021</i>	
<i>Annexe 5 : Table des matières</i>	